



**DELIBERATION N° 25/203 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT L'ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES DU
LABORATOIRE D'ANALYSES DU CISMONTÉ**

**CHÌ AUTORIZEGHJE L'AMMISSIONE IN VALORE NULLU È CRIDENZE SPINTE
DI U LABURATORIU D'ANALISI DI U CISMONTÉ**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 décembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Françoise CAMPANA
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Joseph SAVELLI
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI à M. Georges MELA
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Antonia LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Muriel FAGNI
Mme Paula MOSCA à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Jean-Charles GIABICONI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Santa DUVAL
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n°25/045 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 du budget annexe du laboratoire Cismonte,
- VU** la délibération n° 25/111 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2025 approuvant le Compte Financier Unique du laboratoire d'analyses Cismonte pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/127 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire du budget annexe du laboratoire d'analyse Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2025,
- VU** l'arrêté portant virement de crédit du budget annexe du laboratoire d'analyse Cismonte pour 2025,

CONSIDERANT les demandes d'admissions en non-valeur et en créances éteintes présentées par Mme le Payeur de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse

APRES avis de la Commission des Finances

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (30) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Juliette PONZEVEA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI,

N'ont pas participé au vote (18) : Mmes et MM.

Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Santa DUVAL, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUAISTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI,

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE en fonction du motif d'irrécouvrabilité, l'admission en non-valeur ou la comptabilisation en créances éteintes présentées par le comptable public pour un montant total de 829,80 euros.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 18 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AMMISSIONE IN VALORE NULLU È CRIDENZE SPINTE DI
U LABURATORIU D'ANALISI DI U CISMONTÉ

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES
DU LABORATOIRE D'ANALYSES DU CISMONTÉ

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par bordereau de transmission, Mme le Payeur de Corse fait état de créances devenues définitivement irrécouvrables pour un montant de 829,80 €, et sollicite à ce titre la comptabilisation d'admission en non-valeur ou de créances éteintes, en fonction du motif d'irrécouvrabilité.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Les créances éteintes sont, quant à elles, des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Ces décisions relèvent de l'Assemblée de Corse dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Numéro de la liste	Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
6965321811	Société	2018	T-280	70641-936311-	41,88	Combinaison infructueuse d actes
6965321811	Société	2016	T-70070000021	7061-921-	224,28	Combinaison infructueuse d actes
7210700011	Artisan Commerçant	2020	T-137	70641-936311-	106,92	Décédé et demande renseignement négative
7210700011	Artisan Commerçant	2020	T-136	70641-936311-	190,41	Décédé et demande renseignement négative
7281501111	Artisan Commerçant	2024	2024 T 112	70641-936311-	43,8	combinaison actes infructueux
7400640011	Société	2024	T-460	70641-936311-	71,04	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
7400640011	Société	2024	T-471	70611-936311-	72,14	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
7400640011	Société	2024	T-461	70641-936311-	79,33	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
					829,8	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.